

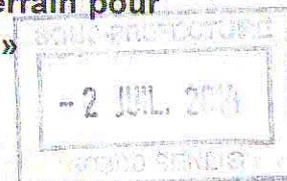
# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Environnement, Urbanisme et Logement »

Conseil municipal du 23 juin 2014  
Séance du 6 juin 2014

**26**

## PRU Gournay-les-Usines - lot OA7 - acquisition de terrain pour l'édification du groupe scolaire « Danielle Mitterrand »



Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme GOMES-NASCIMENTO

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. ATAKAYA

Mme SAVAS

Pouvoir à :

Mme MEHADJI

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

Etait absente excusée : Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre du PRU Gournay-les-Usines, lot OA7, la ville envisage d'acquérir une parcelle sise rue Jean Jaurès à Creil, propriété actuelle de Sequano Aménagement, pour l'édification du groupe scolaire « Danielle Mitterrand » d'une surface de plancher d'environ 3.685 m<sup>2</sup>.

Le terrain à acquérir d'une superficie d'environ 3.342 m<sup>2</sup> est cadastré section AE n°55 pour partie conformément au plan de division ci-joint. La délimitation de ce terrain est en cours de réalisation.

La société Sequano Aménagement, aménageur de la ZAC Gournay-les-Usines, propose de vendre ce terrain à la ville au prix de 300.000 euros HT.

Par courrier du 11 février 2014, la ville a sollicité l'avis de France Domaine sur ce projet d'acquisition de terrain au prix de 300.000 euros HT. Aucune réponse de France Domaine n'est parvenue à la ville dans le délai d'un mois.

# maintenant !

Aussi, conformément à l'article L.1311-12 du code général des collectivités territoriales, l'avis de France Domaine est réputé donné.

Il vous est proposé d'accepter l'acquisition de ce terrain dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L1311-12  
Vu la saisine de France Domaine en date du 11 février 2014,  
Vu l'avis de la commission « Environnement, Urbanisme et Logement » en date du 6 juin 2014,  
Vu les plans ci-annexés,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38      Pour : 38      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er :** d'accepter l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée section AE n°55 pour partie d'une superficie d'environ 3.342m<sup>2</sup> constitutive du lot OA7 du PRU Gournay-les-Usines, au prix de 300.000 euros HT.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 2118/213/0712/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 02/07/2014

et publication ou notification le 25/06/2014

CREIL, le 02/07/2014.....

**LE MAIRE**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Directeur Général des Services**  
Philippe Raiuy

